

Décision

Générale

colonial

Décision n° 249 27 février 1953

n° 249 27

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 5 du 01/04/1953

Date de publication
27 février 1953

Date du numéro
1 avril 1953

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention complémentaire de quinze mille francs (15.000 fr.) est accordée à l'Office des Anciens Combattants et Victimes de guerre de la Côte Française des Somalis pour lui permettre de couvrir les frais occasionnés par l'inauguration de la « Maison du Combattant ». Cette dépense, imputable à la Section XVII, chapitre XXXV, article 1er, § 1, du Budget local de fonctionnement, pour l'exercice 1953, sera mandatée au nom du Trésorier de l'Office.